

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET
PLACE DU CENTRE PIERRE MENDES FRANCE. DÉCISION**

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET PLACE DU CENTRE PIERRE MENDES FRANCE. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Par délibération DG17_044 du 29 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 4 500 000 euros.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Par délibération n° DG18_048 du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a porté à 5 ans la durée de l'autorisation de programme (2017-2021).

Par délibération n° DG18_076 du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a augmenté le montant de l'autorisation de programme pour le porter à 5,1 millions d'euros pour intégrer des fondations spéciales et des ouvrages de soutènement plus onéreux que l'estimation initiale.

Suite aux études géotechniques et aux offres remises dans le cadre de la consultation du marché de travaux, le montant de 5,1 millions d'euros est insuffisant et doit être porté à 8,2 millions d'euros.

Les raisons de l'évolution importante du coût du projet sont les suivantes :

- des études préalables insuffisantes (programme, faisabilité) qui n'ont pas permis d'identifier en amont le coût réel de la structure et les risques en phase concours ;
- des études géotechniques nécessitant des fondations spéciales qui n'avaient pas été chiffrées ;
- une conjoncture défavorable pour les travaux (forte hausse des prix du BTP et une faible concurrence du fait de plan de charges importants des entreprises du secteur) ;
- le recours à une entreprise générale qui permet de mieux gérer la complexité du bâtiment mais qui en augmente significativement le coût ;
- l'intégration du mobilier.

Du fait du retard pris dans le démarrage du chantier en raison de la crise sanitaire et de la livraison attendue du bâtiment au cours du 1er semestre 2022, il convient de porter à 6 ans la durée de l'Autorisation de programme (2017-2022).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP Construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France de la manière suivante :

Montant AP	Crédits de paiement			
	2017 à 2019	2020	2021	2022
8 200 000,00 €	522 677,06 €	2 300 000,00 €	4 500 000,00 €	877 322,94 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de modifier le montant de l'Autorisation de Programme allouée à la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France à la hauteur de 8 200 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2017-2019 : 522 677,06 €
- 2020 : 2 300 000,00 €
- 2021 : 4 500 000,00 €
- 2022 : 877 322,94 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Le maire,

Stéphane Délpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_090
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET PLACE DU CENTRE PIERRE MENDES FRANCE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_090-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_090-DE-1-1_0.xml	text/xml	1034
Nom original :		
DG20_090.pdf	application/pdf	772197
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_090-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	772197

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h56min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h56min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h56min51s	Transmis au MI